****

**COMPTE RENDU DE LA**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 AVRIL 2018**

**L’an deux mil dix-huit, le 03 AVRIL à 19h30, le Conseil Municipal s’est réuni sous la Présidence de Mr José DOMINGUEZ, Maire**

***Présents*** : M. AUBRY M. - M. DOMINGUEZ D. - M. BAILLON – M. DELINOTTE J.C. - M. DEVAUX E. - Mme PECHEUX A - Mme PIRES A -Mme PRUVOST D. - Mme LEBRUN D

***Absents***: M. HURLAIN M. - M. MANGAS I. - Mme DE ANTONIO S. Mme CONTRERAS F. GOULET S

***Procuration*** : M. HURLAIN pour M. DOMINGUEZ José- Mme CONTRERAS pour Mme PECHEUX – Mme DE ANTONIO pour Mme LEBRUN D

**ORDRE DU JOUR**

* **Vote du CA 2017**
* **Affectation des résultats**
* **Vote des taux communaux**
* **Vote du BP 2018**
* **Admission de titres en non-valeur**
* **Régularisation de l’occupation sans titre par la commune d’une partie du nouveau cimetière**
* **Vente d’un parc à Broda**
* **Convention avec le Centre de gestion en vue du remplacement de personnel**
* **Questions diverses.**

M. DEVAUX ERIC est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16/02/2018. (2 abstentions, 11 pour)

**- Vote du compte administratif 2017**

Madame MARSAN, secrétaire présente le document.

Mme LEBRUN intervient pour indiquer qu’elle n’a pas eu connaissance préalablement à la réunion des documents présentés et qu’en conséquence, elle demande que ce point de l’ordre du jour soit examiné au cours d’une prochaine séance.

Elle demande par ailleurs que soit reporté le vote concernant le compte de gestion dans la mesure où il n’était pas inscrit à l’ordre du jour.

Le maire lui indique que l’ordre du jour mentionnant le vote du compte administratif 2017 lui a été adressé et a fait l’objet de la publicité réglementaire, et qu’en conséquence, elle avait la possibilité d’en demander la communication, ce qui n’a pas été le cas. Il demande en conséquence de procéder au vote du compte administratif 2017. En l’absence du maire, celui-ci est voté et approuvé par 11 voix pour et 2 contre.

**- Affectation des résultats**

L’adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître un excédent de fonctionnement, ainsi qu’un excédent d’investissement. Ce résultat peut être affecté en totalité à la section d’investissement et constitue un auto-financement de celui-ci.

La proposition d’affectation des résultats au BP 2018 est adoptée à l’unanimité.

**– Vote des taux pour 2018 (les quatre taxes des impôts locaux)**

Il est proposé de maintenir les taux au même niveau que 2017.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité.

-**Décision d’attribution des subventions aux Associations**

Mme LEBRUN demande que ce point de l’ordre du jour ne soit pas traité, dans la mesure où il n’a pas été inscrit explicitement à l’ordre du jour. Le maire indique que les propositions de subventions formulées après avis favorable de la commission « cohésion sociale » sont intégrées au projet de budget 2018 qui va être voté dans la suite de l’ordre du jour du présent conseil municipal.

Il propose toutefois que ces propositions soient débattues afin que les membres du conseil aient les informations les plus précises sur ce dossier.

La proposition d’attribution des subventions est adoptée (11 voix pour, 2 abstentions)

**-Vote du B.P 2018**

Le BP 2018 est examiné ligne par ligne. Mme LEBRUN s’étonne que le projet de traversée des Islettes, inscrit au budget 2017 n’ait pas été repris au budget 2018.Elle estime que cela devrait faire l’objet d’un vote en conseil municipal. Le Maire indique que le fait de voter le budget dans lequel cette opération n’est pas proposée est une prise de position du conseil municipal qui se suffit à elle-même. Pour autant, le projet de traverse n’est pas abandonné et pourrait faire l’objet d’une nouvelle inscription lors du budget de l’exercice 2019

* Madame LEBRUN demande les raisons pour lesquelles la recette prévue pour les locations

est fortement atténuée par rapport à 2017.

Le maire indique que les recettes ont été volontairement minorées d’une part, pour tenir compte d’un logement situé à la Cardine qui ne peut plus être loué tant que des travaux importants ne seraient pas effectués, et d’autre part pour dégager une marge de manœuvre au cas où des travaux non programmés s’avéraient indispensables.

Il est proposé de passer au vote.

Le BP 2018 est approuvé par 11 voix et 2 abstentions.

**Admission en non-valeur.**

Des titres de recettes n’ont pas été honorés et les poursuites se sont révélées infructueuses.

Il est proposé au Conseil d’autoriser à mettre en non-valeur ces titres d’un montant de 300 € et de 186.59 € .Le Conseil accepte à l’unanimité.

-**Régularisation de l’occupation sans titre par la commune d’une partie du nouveau cimetière et cession d’un parc à Broda**

Le maire rappelle qu’une partie (18 a 50 ca) de terrain du nouveau cimetière est occupée sans titre par la commune depuis de nombreuses années.

Un accord a été trouvé avec M. GOBERT Philippe pour une acquisition au prix de 5000 € sous réserve de la vente à M. GOBERT, d’un parc de 2 ha 50 a 64 ca appartenant à la commune, au prix de

13 500 €. Cette transaction ferait l’objet d’un acte administratif d’échange réalisé par la commune avec une soulte de 8500€ au profit de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d’autoriser le maire à réaliser l’acte d’échange à ces conditions et à signer tout document permettant de clore ce dossier.

Cette proposition est approuvée à l’unanimité.

- **Convention avec le Centre de Gestion de la Meuse :**

En prévision d’un éventuel départ d’une personne de la filière administrative, la commune est susceptible d’avoir à recruter provisoirement un personnel de remplacement.

A cette fin, il est proposé de passer une lettre de commande au centre de gestion dans l’objectif de signer une convention.

La proposition est acceptée à l’unanimité.

- **Questions diverses** :

Mme PRUVOST souhaite savoir où en est le projet d’aménagement destiné à abaisser la vitesse des véhicules dans la traversée des Senades.

Le maire rappelle que deux propositions formulées par la commission travaux n’ont pas permis de dégager une majorité autour de cet objectif (radar pédagogique ou rétrécissement de chaussée par marquage à la peinture.)

Après un court débat au cours duquel ont été évoqués diverses solutions dont le retour au choix du radar pédagogique, il est convenu que la commission travaux sera à nouveau réunie à ce sujet.

- Mme LEBRUN demande pour quelles raisons l’excèdent de trésorerie n’est pas utilisé à la réalisation de travaux utiles à la commune.

Le maire indique qu’une marge de sécurité est nécessaire en cas de problème inattendu. Il demande toutefois à l’intéressée de préciser la nature des travaux envisagés.

Mme LEBRUN souhaiterait des travaux d’amélioration de la voirie.

Le maire rappelle que la compétence voirie qui concerne la plupart des voiries de la commune sont de la compétence intercommunale. Les chemins ruraux restant de compétence communale ne nécessitent pas, pour le moment, d’intervention coûteuse.

- M. DELINOTTE informe les membres du conseil municipal que le Chemin du Roy, dans sa partie Ouest, sera prochainement interdit aux véhicules poids lourds supérieurs à 7.5 T, ceci afin d’éviter que les véhicules transporteurs de grumes continuent à emprunter cette voie et aggrave son état.

- Mme LEBRUN fait remarquer que le service chargé de distribuer de l’eau potable est tenu d’établir un rapport sur le prix et la qualité du service rendu pour l’année écoulée et de le communiquer au Maire, chargé de le faire valider par le Conseil Municipal. M.DELINOTTE, par ailleurs Président du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Biesme indique qu’il fera le nécessaire.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance.

E. DEVAUX